

Observation 188 du 07/03/2023

Madame le commissaire enquêteur,

Il n'y a pas d'avis de la MRAe pour ce projet, il est donc impossible pour le public d'avoir une information indépendante et complète concernant l'impact de ce projet (je vous rappelle que les bureaux d'étude sont payés par les promoteurs).

En outre, il n'y a pas de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées alors qu'il est avéré que les éoliennes sont particulièrement mortifères pour les chiroptères et les rapaces.

Ce dossier est donc incomplet. Merci de donner un avis défavorable.

Cordialement,

Gaëlle Hunt